

# Droit du travail

# Le MÉDEF

# ne fera pas la loi !

**Aujourd'hui, en Île-de-France, les salariés de Renault, de PSA, de Sanofi, de Virgin, d'Alcatel Lucent, de la Banque de France, de France Télévision, et tant d'autres dans de plus petites entreprises luttent pour s'opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise.**

Ils refusent à juste titre d'être sacrifiés sur l'autel de la crise, alors que les grands groupes continuent d'engranger toujours plus de profits : l'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5% de plus que l'année précédente. à cela, s'ajoutent 172 milliards d'euros d'aides diverses, que le gouvernement a encore complété au beau milieu des négociations sur l'emploi par un chèque «crédit d'impôt» de 20 milliards d'euros !

C'est dans ce contexte que le Médef cherche à profiter de la crise pour imposer ses exigences anti sociales et rétrogrades : L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuerait la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser davantage l'emploi et les parcours professionnels.

**Leur objectif est clair : imposer un nouveau modèle économique et social, ou le gré à gré entre patron et salarié remplacerait le Code du Travail.**

**Cet accord, minoritaire** car signé par 3 syndicats moins représentat que les deux qui ont refusé ce recul social ( La CGT et Force Ouvrière) ne correspond pas aux engagements pris par le Gouvernement lors de la Conférence sociale de cet été. Pourtant le projet de loi qui sera présenté au conseil des ministres le 6 mars reprend tel quel le texte du Médef !

**Le MÉDEF profite de la crise pour imposer ses exigences antisociales et rétrogrades !**

**Les parlementaires ne doivent pas ratifier ce texte !**

**Ce sont les parlementaires qui doivent faire la loi et certainement pas les intérêts du patronats !** Elus pour le changement, les parlementaires doivent refuser cette régression sociale. La CGT entend continuer à faire entendre auprès d'eux ses arguments et ses propositions.

**la mobilisation des salariés est indispensable car l'affaire est sérieuse.**

Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats «consentants» au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés «conjoncturelles» pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

# Manifestation

**Mardi 5 mars - 14h00 -**  
**Place du Châtelet vers l'Assemblée Nationale**  
**à l'appel des organisations d'Île-de-France**  
**CGT - FO - FSU - Solidaires**



Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

**Cet accord est un marché de dupes! Il est dangereux pour les salariés! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.**

C'est effectivement un «nouveau modèle économique et social», en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. Aujourd'hui, la mise en place de l'accord du 11 janvier aurait des conséquences néfastes pour les salariés du privé et risquerait d'être étendu demain à l'ensemble des services publics.

**Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi !** Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

**Les exigences du Medef ne doivent pas faire la loi !**

**Les élus de la République ne doivent pas voter ce texte !**

**Faisons leur savoir! Faisons-nous entendre !**

**Imposons de nouvelles négociations pour prendre des mesures favorables à l'emploi, aux droits et aux salaires !**

**Tous dans l'action le 5 Mars avec des arrêts de travail et en participant à la manifestation à Paris !**

**L**es confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail. La FSU et Solidaires se sont également joint à la mobilisation.

# Manifestation

**Mardi 5 mars - 14h00 -**  
**Place du Châtelet vers l'Assemblée Nationale**  
**à l'appel des organisations d'Île-de-France**  
**CGT - FO - FSU - Solidaires**

**Je me syndique à la CGT !**

Nom: .....Prénom:.....Age:.....

Adresse: .....

.....Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex  
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

